



**Commission des équipements
et de l'aménagement durable**

13 - Aménagement, habitat et urbanisme

**Elaboration du Programme Local de l'Habitat de la
Communauté de Communes de la Région de Saverne**

Rapport n° CP/2014/471

Service gestionnaire :

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

Résumé :

Le présent rapport concerne la demande d'aide financière de la Communauté de Communes de la Région de Saverne pour l'élaboration de leur nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH).

Lors de sa réunion du 26 mars 2012, le Conseil Général a décidé d'actualiser son aide au diagnostic, aux études préalables ou pré-opérationnelles, au suivi-animation et à l'évaluation d'un Programme local de l'habitat (PLH). Ainsi l'aide départementale s'élève à :

- 50 % du coût HT de l'action pour les EPCI ne bénéficiant pas de la délégation des aides à la pierre de l'Etat ou n'ayant pas le souhait de s'en doter dans les trois ans ;
- 20 % du coût HT dans les autres cas.

L'aide départementale est plafonnée à 50 000 € sur les 6 ans de mise en œuvre d'un PLH.

A ce titre, la communauté de communes de la région de Saverne sollicite le Département pour une subvention pour l'élaboration de son nouveau PLH.

Une consultation a été engagée afin de retenir un prestataire en charge de cette mission. L'offre des bureaux d'études « Le Frêne » et « Equilaterre », d'un montant de 47 400 € TTC, soit 39 500 € HT a été retenue après analyse des propositions.

L'aide départementale serait alors de 19 750 € HT, représentant 50% du coût HT de l'élaboration, qui seront versés au fur et à mesure du déroulement du marché et du paiement des factures par la Communauté de Communes. Les crédits de paiement susceptibles d'être versés en 2014 s'élèvent à 5 925 €.


Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
22658	65-65734-72	30 000,00 €	17 084,48 €	5 925,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la Communauté de Communes de la Région de Saverne une subvention de 19 750 € représentant 50% du coût HT de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) réalisé sur son territoire.

Strasbourg, le 23/06/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL